

# ENSEIGNEMENT À LA FAMILLE D'UN USAGER

## Que faire lorsque le décès a lieu à la maison?

### Le choix du décès à la maison

Lorsque l'on pense à la possibilité d'un décès à la maison, il est important que ce soit le choix de toute la maisonnée et que chacun soit à l'aise de nommer ses attentes et ses peurs. Cette décision peut être révisée, et ce, sans problème. Ce choix peut être bon aujourd'hui et se modifier éventuellement selon l'évolution de la situation.

La présence de plusieurs personnes aidantes est une condition gagnante pour une fin de vie à domicile. Cela facilite l'accompagnement et les soins à prodiguer à la personne malade. En outre, cela permet aux personnes aidantes de s'accorder un temps de repos afin d'être plus disposées à soutenir la personne malade dans son cheminement.

### Les visites de l'infirmière

En fin de vie, les visites de l'infirmière sont plus fréquentes, selon les besoins identifiés. Si vous le souhaitez, ces visites peuvent avoir lieu tous les jours. Puisque vous assurez une présence auprès de la personne malade 24 heures sur 24, nous vous avons remis le numéro du 24/7 qui vous permet de parler avec une infirmière à tout moment et d'avoir une visite supplémentaire de l'infirmière ou du médecin, si cela s'avère nécessaire. En espérant que ce service vous aidera.

### Les démarches préalables

Lorsque les derniers moments de vie se rapprochent, il est préférable d'avoir fait quelques démarches. Si le tout est possible, nous vous conseillons :

- de connaître les attentes, les espoirs et les rituels qui sont importants pour chacun de vous lors du décès (ex. : avoir un temps seul pour chacun, etc.);
- d'identifier le salon funéraire où sera conduit l'être cher à la suite de son décès;
- de garder les documents importants à portée de la main (numéros de téléphone, documents des préarrangements, certificat de naissance ou lieu de naissance, testament, etc.).

**À la suite du décès**, la première étape sera de joindre le médecin afin qu'il constate le décès. Selon ce qui aura été convenu avec le médecin et l'infirmière soignante, vous devrez :

- joindre le \_\_\_\_\_ afin qu'on avise votre médecin ou le médecin de garde si le décès survient entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi.
- Si le décès survient le soir, la nuit, la fin de semaine ou un jour férié, joindre le centre 24/7 au **1 800 361-7073**. Le médecin de garde sera avisé. Pour les décès de nuit, le médecin vous visitera tôt le matin.

**Ne composez pas le 911**, cela entraînera l'arrivée d'une ambulance avec des professionnels qui voudront réanimer votre proche. Cette ambulance sera accompagnée d'une voiture de police. Cela complexifiera grandement la situation de décès.

**Si vous composez le 911 et que l'équipe d'urgence se déplace à votre domicile.**

- Avisez que vous avez un suivi avec le CLSC et présentez le document de non-réanimation signé par le médecin.
- Assurez-vous que toutes les personnes présentes soient d'accord afin qu'aucune réanimation ne soit tentée.

Une fois le constat de décès signé par le médecin, vous pouvez téléphoner au salon funéraire. Convenez avec le personnel du salon de l'heure où vous souhaitez qu'il se présente au domicile.

***Prenez le temps nécessaire pour faire vos adieux.***

Il s'agit du dernier moment avec l'être cher. Parfois, les proches trouvent du réconfort en se rassemblant autour de la personne avant qu'elle ne quitte le domicile.

<b>Quels sont les soins à donner au corps?</b>	<b>Comment disposer des médicaments de façon sécuritaire?</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Allongez la personne sur le dos, la tête légèrement surélevée sur un oreiller.</li><li>▪ Fermez les yeux de la personne.</li><li>▪ Ouvrez une fenêtre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Retournez les médicaments à la pharmacie afin qu'ils soient détruits de façon sécuritaire pour l'environnement.</li><li>▪ Ne jetez jamais des médicaments à la poubelle ou dans la toilette</li></ul>

Ce feuillet a été produit par l'équipe désignée oncologie/soins palliatifs du CISSS de la Montérégie-Centre, réseau local de services de Champlain. Le feuillet est inspiré de celui du CISSS de la Montérégie-Ouest.